

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAC 497 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean de Vogüé au 3 rue Léon Cosnard (17e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean de Vogüé au 3 rue Léon Cosnard, à Paris 17e ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 22 février 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean de Vogüé au 3 rue Léon Cosnard, à Paris 17e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Jean de Vogüé, (1898-1972), Résistant, membre du Comité d'action militaire du Conseil National de la Résistance, acteur majeur de la Libération de Paris a vécu dans cette rue en 1942 et 1943. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.100 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, des exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO